

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 30 Juin (30/06/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 juin, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,  
M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.

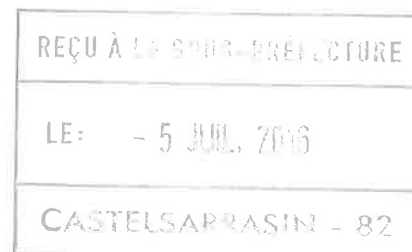
*Mme FANFELLE, M. BOUSQUET et M. VALLES ne prennent pas part au vote.*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

13 – 30 Juin 2016

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016**

Rapporteur : Mme GARRIGUES.



Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les demandes respectives de chaque association,

**Considérant** la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public,

**Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A 26 voix pour, 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES), 1 abstention (M. CALVI).**

**APPROUVE** les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure ci-dessous.

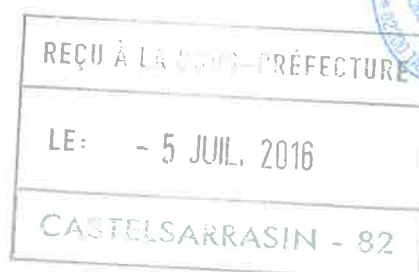
Nom des associations	Montant 2015	Montant 2016
<b>ASSOCIATION DU PERSONNEL</b>		
Comité des œuvres Sociales	10 600 €	5 600 €
* <b>10 600 € au total</b> : 5 600 € au titre de cette délibération et 5 000 € attribués par la délibération du Conseil Municipal du 21 Avril 2016.		
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>		
Organum	16 000 €	12 000 €
Moissac Métiers d'Art et de Création	0 €	4 000 €

Pour copie conforme  
Moissac le 04 juillet 2016

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire



Colette ROLLET



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :